



CSAL du 28 février 2023

Déclaration Liminaire

Madame la Présidente,

« Tout vient à point à qui peut attendre ». Cette maxime bien connue attribuée à Clément Marot, semble être pour les cadres de la DGFIP érigée en doctrine applicable à tout et à tout moment. Votre prédécesseur, Madame la Présidente, l'a traduit par « les choses seront dites en temps et en heure », réduisant à sa plus simple expression le dialogue social corrézien.

Nous avons vécu votre arrivée, Madame la Présidente, comme une bouffée d'oxygène, et l'espoir d'une amélioration durable des relations sociales au sein de notre direction. Mais malheureusement, il est une autre maxime, qui date de l'antiquité, « Chassez le naturel, il revient au galop » qui nous montre ici toute sa véracité.

Dans la plupart des directions, et c'était aussi le cas auparavant en Corrèze, la discussion et le vote des ponts naturels se font en fin d'année pour l'année suivante, ce qui peut sembler logique... Nous l'avons connue en décembre, puis en janvier, et la voici maintenant fin février ! Attention ! On pourrait bien en arriver à voter en décembre pour l'année écoulée ! Il est vrai qu'avec seulement deux potentialités, il vous a fallu le temps de la réflexion !!! Et ne nous objectez pas que vous attendiez le choix du préfet quant aux jours de fermeture de la cité, nous n'y croirions pas un seul instant !

Il en est de même du second point à l'ordre du jour. Pourquoi, après avoir convoqué le CTL NRP les 26 septembre et 17 octobre 2022, avoir attendu décembre pour consulter les agents ? Vous aviez largement le temps, depuis le 17 octobre ou 10 novembre, date de parution au journal officiel, et cela aurait pu être présenté au CTL, avant mise en application.

Méfiez-vous, Madame la Présidente, il se pourrait qu'un jour, les agents vous imitent et répondent aux demandes de leurs chefs de service par ce vers de Fernand Sardou : « Aujourd'hui peut-être, ou alors demain... »

Mais il n'y a pas que vous à jouer ce jeu du « plus tard possible ». Nous avons conscience que vous appliquez les consignes données plus haut... Nous sommes réunis aujourd'hui dans une instance qui n'a pas de règlement intérieur, alors que les décisions sont prises

depuis plusieurs années, que les décrets ont été publiés depuis longtemps, mais toujours pas de texte fonction publique, alors on fait de l'à-peu-près...

Beaucoup plus grave : le remplacement de la Responsabilité personnelle et Pécuniaire des comptables par la RGP (responsabilité des gestionnaires publics) est effectif depuis le 1^{er} janvier, mais dans le silence le plus étourdissant : aucun texte, aucune note de service, rien pour informer les collègues concernés. Alors que cette réforme élargit le champ des justiciables avec des sanctions ni rémissibles ni assurables pouvant aller jusqu'à 6 mois de traitement.

Comme l'a d'ailleurs indiqué lors du GT du 3 novembre Monsieur Llorca, chef du service de la fonction financière et comptable de l'État, *“toute personne qui, dans la chaîne financière, commettrait une faute grave causant un préjudice financier significatif, serait sanctionnable”* !!!

Ainsi tout agent en SGC, en SIP, en SIE ou n'importe quel autre service pourra être mis en cause devant la 7^{ème} chambre de la Cour des Comptes !!!

Certes il faudra que la faute grave et que le préjudice significatif soient reconnus. Mais comment en décider en l'absence de note, circulaire, instruction qui en donne une définition précise ?!!!

Les inquiétudes des agents sont grandes sur ce sujet, à tel point que le DG a été obligé de leur adresser un courrier noyant sous un fatras de belles formules vides de sens le peu d'informations qu'il nous donne. Mais nous avons compris l'essentiel : On sera tous responsables, et le management va être renforcé. Et si nous rapprochons ça du projet de mise en place du « salaire au mérite », il y a fort à parier que les erreurs qui n'iront pas devant le juge seront sanctionnées pécuniairement par notre hiérarchie. C'est peut-être bien pour cela que la note d'application de cette « réforme » tarde tant à sortir !

Quant à nous, nous laisserons le mot de la fin au rat de Monsieur de La Fontaine qui, patiemment, a grignoté toutes les mailles du filet pour libérer le lion : « Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage ! »